GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :03/06/99
N° DE DEPOT : 8468
R.C.S. LYON :418 507 596
N° DE GESTION:98 B 01238

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

------Nom et adresse de la Société --------

PASCAL

129 RUE SERVIENT
69003 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Deux pièces

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

PASCAL
Société anonyme au capital de 7.000.000 de francs
Siège social : Tour du Crédit Lyonnais
129 rue Servient - 69003 LYON
RCS LYON B 418 507 596

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-neuf, et

Le 8 avril,
A 14 heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Ulf Höök préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Thomas Thomson et la société HERMALUX SARL représentée par Monsieur Dan Baverstäm, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, les deux actionnaires possédant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Uno Grevin est choisi comme Secrétaire.

Le représentant du Cabinet Coopers & Lybrand Audit, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent le tiers au moins des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,

– le rapport du Conseil d'Administration,

– le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

– Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Sven Christer Sandberg, démissionnaire.

– Pouvoirs à donner à en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Sven Christer Sandberg, nomme en qualité d'administrateur de la Société, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2000 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999 :

Monsieur Uno Grevin,
domiciliée : Gamleväg 42 S 236 31 Höllviken – Suède.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Uno Grevin a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat qui vient de lui être confié, en précisant qu'il n'était frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

M. Ulf Höök
Président du Conseil d'Administration

Sven Christer Sandberg
Advokatfirman Björn Rosengren
Birger Jarlsgatan 73-75
113 56 Stockholm
Suède

PASCAL SA
Tour du Crédit Lyonnais
129, rue Servient
69003 Lyon

A l'attention de M. Ulf Höök
Président du Conseil d'Administration

Lettre remise en main propre le 19 mars 1999

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur qui m'a été confié lors de la constitution de la société.

Ma démission prendra effet à l'issue de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, et en tout état de cause au plus tard le 30 juin 1999.

Je vous remercie de bien vouloir informer le Conseil et de procéder à toutes formalités subséquentes.

Je déclare, en outre, n'avoir aucun contentieux avec la Société, avoir perçu toutes rémunérations m'étant dues à ce jour et m'engage à ne jamais réclamer le paiement d'une quelconque indemnité, de quelque nature qu'elle soit, au titre de l'exécution de mes fonctions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

Sven Christer Sandberg